

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE- FRATERNITE

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 JUIN 2024

37 membres en exercice
17 présents – 9 pouvoirs – 26 votants
Convocation adressée et publiée le 17 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 juin à 10 heures 30, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est assemblé en partie au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Daniel LEVEL, Maire de la commune déléguée de Fourqueux (78).

Etaient présents :

Marie-Hélène AUBERT Vice-présidente du Conseil départemental des Yvelines, Maire de Jouy-en-Josas (78) - Laurence BACLE Adjointe au Maire de Villiers-Saint-Frédéric (78) - Laetitia BOISSEAU Conseillère départementale du Val d'Oise (95) - Myriam BRENAC Maire de Chavenay (78) - François-Gilles CHATELUS Adjoint au Maire de Versailles (78) – Michel DELAMAIRE Adjoint au Maire de Feucherolles (78) – Josette JEAN Conseillère départementale des Yvelines, Maire de Condé-sur-Vesgre (78) - Christian LAGIER Vice-Président de la Communauté d'agglomération de Plaine Vallée, Maire de Piscop (95) - Laurent LAMBERT Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise, Adjoint au Maire de Pontoise (95) – Jean-René MARTEL Adjoint au Maire d'Herblay (95) - Florence MARY Adjointe au Maire de Soisy sous Montmorency (95) – Anne PELLETIER LE BARBIER Maire de Bièvres (91) - Sylvie PESLERBE Adjointe au Maire d'Asnières-sur-Oise (95) - Denise PLANCHON Vice-Présidente de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines, Maire de Neauphle-le-Vieux (78) - Martine QUIGNARD Maire de Lainville-en-Vexin (78) - Sylvain TANGUY Maire du Plessis-Pâté (91)

Pouvoirs :

Dominique BOUGRAUD Présidente déléguée du Conseil départemental de l'Essonne (91) donne pouvoir à Denise PLANCHON Vice-Présidente de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines, Maire de Neauphle-le-Vieux (78) - Martine CINOSI - GIRARD Conseillère départementale de l'Essonne (91) donne pouvoir à Sylvain TANGUY Maire du Plessis-Pâté (91) – Huguette FOUCHE Conseillère régionale, Adjoint au Maire de Montesson (78) donne pouvoir à Myriam BRENAC Maire de Chavenay (78) - Grégory GARESTIER Conseiller départemental des Yvelines – Maire de Maurepas (78) donne pouvoir à Daniel LEVEL Maire de la commune déléguée de Fourqueux (78) - Raoul JOURNO Adjoint au Maire du Plessis-Bouchard (95) donne pouvoir à Florence MARY Adjointe au Maire de Soisy sous Montmorency (95) - Nicolas KOWBASIUK Adjoint au Maire de Taverny (95) donne pouvoir à Laetitia BOISSEAU Conseillère départementale du Val d'Oise (95) - Françoise NORDMANN Maire de Beauchamp (95) donne pouvoir à Sylvie PESLERBE Adjointe au Maire d'Asnières-sur-Oise (95) - Alexandra ROSETTI Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, Maire de Voisins-le-Bretonneux (78) donne pouvoir à Michel DELAMAIRE Adjoint au Maire de Feucherolles (78) - Abdoulaye SANGARE Adjoint au Maire de Cergy (95) donne pouvoir à Laurent LAMBERT Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise, Adjoint au Maire de Pontoise (95) -

Absents, excusés :

Marie-Josée BEAULANDE Maire d'Eaubonne (95) - Benjamin CHKROUN Conseiller régional, Adjoint au Maire d'Enghien-les-Bains (95) – Gabriel CRUZILLAC Adjoint au Maire d'Arpajon (91) – Nathalie JAQUEMET Adjointe au Maire de Bougival (78) – Cédric PEMBA-MARINE Maire du Port-Marly (78) - Nadine RIBERO Adjointe au Maire d'Athis-Mons (91) - Éric TONDU Maire de Maulette (78) - Dominique VEROTS Maire de Saint-Pierre-du-Perray (91) - Jean-François VIGIER Vice-Président de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, Maire de Bures-sur-Yvette (91) - Francisque VIGOUROUX Maire d'Igny (91).

Délibération n° 2024-35 portant sur la fourniture de produits, matériels, équipements informatiques et téléphoniques - Accord-cadre à marchés subséquents– Appel d'offres ouvert : Autorisation donnée au président de signer et notifier lesdits accords-cadres

Le président,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication

Publié le 28 juin 2024

Conseil d'administration du 25 juin 2024



Délibération 2024 – 35

Objet

Fourniture de produits, matériels, équipements informatiques et téléphoniques - Accord-cadre à marchés subséquents– Appel d'offres ouvert : Autorisation donnée au président de signer et notifier lesdits accords-cadres

Le CIG a organisé une procédure d'appel d'offres ouvert visant à attribuer quatre lots (quatre accords-cadres mono-attributaires à marchés subséquents) de fournitures informatiques et téléphoniques, par envoi d'un avis d'appel public à la concurrence, destiné au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP) et au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE), le 10/04/2024, fixant pour date limite de remise des offres, le 14/05/2024 à 12 heures.

Cet accord-cadre doit permettre de solliciter les titulaires, au moment de l'apparition du besoin (en mettant à jour éventuellement le Dossier de Consultation des Entreprises en raison de l'évolution technologique, tout en respectant le périmètre de chaque lot). Au titre des avantages générés par cette technique d'achat, on peut citer un gain de temps important, comparé au temps nécessité par des mises en concurrence successives, ou encore la probabilité de bénéficier de rabais plus importants, en raison des minima et maxima définis, qui peuvent être incitatifs pour les opérateurs économiques.

Auparavant, début février, le CIG avait organisé une première procédure similaire, déclarée sans suite par lettre du Président adressée aux soumissionnaires via le profil d'acheteur (plateforme des marchés publics), le 20/03/2024, après la date limite de remise des offres (qui était le 12/03/2024). En effet, des modifications substantielles avaient été apportées au dossier de consultation des entreprises, sans que l'allongement de la durée de consultation qui était nécessaire pour garantir la suite de la procédure de tout risque contentieux ait pu être suffisant en raison des délais imposés par la tenue de la Commission d'appel d'offres. La procédure apparaissait donc fragile. En outre, à l'aune des diverses questions posées pendant la consultation par les candidats et des précisions apportées en réponse par le CIG, il a été considéré que le dossier pourrait être mis à jour et précisé dans le cadre d'une nouvelle procédure.

Cet accord-cadre est prévu pour être passé pour une durée d'une année, renouvelable trois fois (sa durée maximale est de quatre ans).

Les besoins ont été répartis dans quatre lots :

- Lot n° 1 : ordinateurs et tablettes (minimum sur quatre ans de 150 000 € HT ; maximum sur quatre ans de 750 000 € HT) ;
- Lot n° 2 : moniteurs et stations d'accueil (minimum sur quatre ans de 100 000 € HT ; maximum sur quatre ans de 750 000 € HT) ;
- Lot n° 3 : équipements informatiques, dont petit matériel réseau (minimum sur quatre ans de 50 000 € H.T ; maximum sur quatre ans de 600 000 € HT) ;
- Lot n° 4 : smartphones non reconditionnés (minimum sur quatre ans de 15 000 € HT ; maximum sur quatre ans de 300 000 € HT).

Dix opérateurs économiques ont soumissionné, trois d'entre eux remettant une offre pour chacun des quatre lots, deux opérateurs soumissionnant pour trois lots, trois autres pour deux lots, et deux, enfin, se contentant de remettre une proposition pour un seul lot.

Au total, 8 offres ont été recensées sur le lot 2, 7 offres sur le lot 1, 6 offres sur le lot 3 et 5 offres sur le lot 4.

La Commission d'appel d'offres, réunie le 25/06/2024, avant le Conseil d'administration, a établi le classement des offres pour chacun des quatre lots.

Le Conseil d'administration,

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu le code de la commande publique ;
- Vu le procès-verbal de la Commission d'appel d'offres réunie le 25/06/2024, établissant le classement des offres pour chacun des quatre lots ;
- Considérant le plan d'acquisition et de renouvellement des matériels informatiques ;
- Considérant la nécessité des disposer de matériels de qualité et de technologie récente ;
- Vu l'exposé du président ;

**Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des votants,**

- Autorise le président à signer et notifier le lot n° 1 - ordinateurs et tablettes (minimum sur quatre ans de 150 000 € HT ; maximum sur quatre ans de 750 000 € HT) à la société SCC France SAS (92 000 NANTERRE)
- Autorise le président à signer et notifier le lot n° 2 - moniteurs et stations d'accueil (minimum sur quatre ans de 100 000 € HT ; maximum sur quatre ans de 750 000 € HT) à la société KOESIO CORPORATE IT SAS (78 090 TRAPPES)
- Autorise le président à signer et notifier le lot n° 3 – équipements informatiques, dont petit matériel réseau (minimum sur quatre ans de 50 000 € H.T ; maximum sur quatre ans de 600 000 € HT) à la société NET RAM SARL (69 007 LYON)
- Autorise le président à signer et notifier le lot n° 4 - smartphones non reconditionnés (minimum sur quatre ans de 15 000 € HT ; maximum sur quatre ans de 300 000 € HT) à la société ECONOCOM PRODUCTS & SOLUTIONS SAS (92 800 PUTEAUX)
- Dit que les crédits seront inscrits aux budgets correspondants.

Pour extrait conforme,

Le président,



Daniel LEVEL
Maire de la commune déléguée de Fourqueux